



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question écrite n° 113297

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les propositions exprimées par l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie dans le livre blanc intitulé : « Les diplômés à l'épreuve du chômage ». En ce qui concerne la qualité de l'information, il est notamment recommandé de recenser et de diffuser en toute transparence les taux d'insertion professionnelle pour chaque diplôme, pour permettre aux jeunes de prendre leurs responsabilités par rapport à un choix de formation, et d'être alertés sur les difficultés d'accès au marché du travail le plus en amont possible. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur les propositions du livre blanc des chambres françaises de commerce et d'industrie, « Les diplômés à l'épreuve du chômage », qui fait apparaître l'importance de l'orientation des jeunes et du rapport aux acteurs économiques. Il souligne en particulier l'intérêt de diffuser pour chaque diplôme les taux d'insertion professionnelle. Le Gouvernement mesure toute l'importance des questions d'orientation et a nommé en 2006 un délégué interministériel à l'orientation, qui a en charge l'élaboration d'un schéma national d'orientation associant l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques. Les travaux de la commission « Université et emploi » remis au Premier ministre en 2006 ont également fait apparaître les voies et moyens d'un rapprochement entre les diplômés et l'insertion professionnelle qu'ils offrent. Enfin, pour les jeunes les moins qualifiés, depuis 2005, le programme CIVIS offre un accompagnement des jeunes vers l'emploi, qui intègre de nombreuses actions de formation. Plus de 310 000 jeunes ont bénéficié de ce programme depuis son lancement, dont près de la moitié venaient des niveaux les moins qualifiés, V bis ou VI. Une politique forte d'orientation doit s'appuyer sur une information complète de tous les acteurs, à commencer les jeunes. Le taux d'insertion, ou plus généralement, les besoins d'emploi, les perspectives de carrière, de mobilité, font clairement partie des informations qui doivent être rendues accessibles et partagées entre les acteurs, dans le cadre d'un approche globale des déterminations des jeunes au regard de leurs choix d'études et d'insertion.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113297

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13140

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3378